
Séance plénière du 24 juin 2024

CHAPITRE BUDGÉTAIRE

Compte Administratif 2023

Le compte administratif pour 2023 présente un bon taux de réalisation de 90 %, dont 83 % en investissement (608,7 M€) et 94,5 % en fonctionnement (1 056,8 M€).

Le résultat global de l'exercice 2023 s'élève à 2,108 M€. Il révèle un pilotage financier très fin par les services du Conseil régional que le CESER félicite.

Le niveau d'investissement, certes moindre qu'en 2022, reste à un niveau toujours historiquement haut, et génère un besoin d'emprunt de 150 M€.

Pour rappel, le DOB 2022 avait fixé un seul et unique objectif financier pour la mandature : maintenir une capacité de désendettement de la collectivité inférieure à 9 ans. Au 31/12/2023, la capacité de désendettement est ramenée à 5,22 années, en raison de la forte amélioration du ratio d'épargne brute. À noter cependant que l'accroissement de la charge de la dette, notamment en capital, impacte les perspectives d'épargne nette de la collectivité.

⇒ Quelques éléments à soulever au titre de la mise en œuvre des politiques :

- Au titre de l'économie, au vue de la multiplicité des dispositifs tant internes qu'externes, un réel suivi des aides octroyées pourrait s'avérer utile en termes de pilotage global ;
- L'agriculture est marquée par la pleine montée en charge de la gestion des fonds FEADER ;
- La recherche semble chercher un nouveau souffle depuis l'apparition de la COVID ;
- En termes d'éducation, l'année 2023 a été marquée par l'ouverture aux lycéens du lycée de Hanches, et la poursuite des études du lycée de Châteauneuf, malgré l'inexistence de voie ferrée pour y accéder ;
- La politique de formation professionnelle continue a été caractérisée par la fin du premier Plan Régional d'Investissement dans les Compétences 2019/2023, et les incertitudes quant à son renouvellement, que ce soit sur la durée, la typologie des actions financées et le montant de la nouvelle enveloppe. Par ailleurs, il semble de plus en plus difficile à aller chercher les publics à former, notamment sur les métiers les moins attractifs et en tension.
- La politique de solidarité territoriale, via ses Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale, connaît un léger ralentissement, en raison d'une décélération de l'investissement de la plupart des collectivités locales accompagnées ;
- Le CESER soutient le conseil régional dans ses ultimes négociations avec l'Etat suite au transfert de compétence « gestion et animation des sites Natura 2000 » et encourage le conseil régional à accentuer ses partenariats pour la sauvegarde de la biodiversité ;

- Le CESER salue à nouveau l'énorme travail de la direction des transports dans ses négociations avec la SNCF pour aboutir à la prise en compte, dans la convention SNCF, du juste prix de l'énergie. Cette persévérance permet la reprise de provision réalisée en 2022 à hauteur de 20 M€.
- Concernant le bloc vie sociale, le CESER salue la montée en puissance de la plateforme YEPS, en partie valorisée par la mise en œuvre de la gratuité des transports REMI pour les jeunes de 15 à 25 ans le week-end.

En conclusion, la bonne situation budgétaire de la Région en 2023 est à nuancer par le caractère exceptionnel de certaines recettes et d'une moindre consommation des crédits d'investissement.

Le CESER réitère son inquiétude quant au financement de la politique transports et invite à nouveau l'Exécutif régional à se réinterroger sur l'ensemble des politiques menées de manière à maintenir sa solidité financière.

Le questionnement devra en particulier porter sur les dispositifs de la section de fonctionnement, et probablement sur les politiques partagées, pour lesquelles la Région ne peut plus continuer à se substituer à des partenaires locaux ou nationaux.

Décision modificative n° 1 pour 2024

La Décision Modificative n°1 pour 2024 s'inscrit dans les mêmes incertitudes que celles connues lors du vote du BP 2024, en particulier sur les financements attribués par l'État. La principale ressource, la fraction de TVA nationale redistribuée aux Régions, est, depuis deux ans, surestimée dans la loi de Finances, ce que le CESER et le Conseil régional avaient déjà relevé en fin d'année 2023. Chaque année, cela entraîne un remboursement du trop-perçu. Pour 2024, la Région a décidé d'en ajuster la prévision budgétaire à la baisse dès cette première DM (13 M€), afin de limiter un remboursement important en 2025. Le CESER appuie cette décision prudentielle.

La DM1 reprend par ailleurs le résultat de l'exercice 2023, à hauteur de 2,108 M€ en recette de fonctionnement.

Au total, elle porte sur 35,2 M€ de crédits en dépenses et en recettes.

Les crédits de paiement proposés au vote augmentent de 1,9 % par rapport au BP 2024, dont + 3,5 % en fonctionnement et – 0,4 % en investissement.

Les quelques points saillants à retenir de la mise en œuvre des politiques :

- Le CESER acte l'abondement des crédits de fonctionnement pour l'économie, dont la probabilité de réalisation avait été soulevée par le CESER lors de la présentation du BP 2024. Le CESER salue la volonté de développer des conventions triennales avec les clusters et les pôles de compétitivité pour leur donner une meilleure visibilité ;
- Il note avec satisfaction l'abondement de la Dotation Jeune Agriculteur à hauteur de 4,5 M€, attendue par de nombreux agriculteurs ;
- Le CESER regrette le choix du gouvernement de diminuer brutalement et sans concertation la dotation de fonctionnement versée par France Compétences à la suite de la réforme de l'apprentissage. Pour la Région Centre Val de Loire, il s'agit d'une perte de recette de 2,514 M€. Cela interroge directement la capacité de la Région à maintenir un niveau d'intervention adéquat dans ces conditions alors que l'essor de l'apprentissage était une priorité nationale ;
- La signature du PACTE régional d'investissement dans les compétences 2024-2027, le 22 mars 2024, pour un montant de 138,9 M€, contre 250 M€ pour le précédent PACTE. Le CESER regrette qu'il soit plus contraignant et moins ouvert à la possibilité de développer des mesures innovantes ;
- Le conseil régional est contraint de majorer les dépenses de fonctionnement au titre des formations sanitaires et sociales. En effet, face au fort taux d'abandon des étudiants, il doit augmenter le nombre de places ouvertes pour maximiser le nombre de diplômés afin de faire face aux besoins criants dans ce secteur ;
- Au titre des transports et mobilité, le CESER soulève le décalage du démarrage du projet de développement du fret ferroviaire entre Les Aubrais et Pithiviers-Engenville : n'est-il pas une opportunité pour adapter cette ligne au transport de voyageurs, dans le contexte du projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) de l'Orléanais qui se doit de bénéficier aussi pleinement aux territoires ruraux du Loiret ?

- Concernant le soutien aux sports, trois actions bénéficient d'un soutien complémentaire. Le CESER appelle l'ensemble des acteurs publics à se mobiliser pour favoriser durablement la pratique sportive, vecteur d'un mieux-être global, et donc de dépenses de santé moins importantes.

En conclusion, comme le CESER l'exprime depuis 2022, nous arrivons désormais à une période de tension forte des finances des collectivités territoriales, en général, et des Régions, en particulier. La Région Centre-Val de Loire n'échappe pas à cette situation avec des niveaux d'épargne brute et d'épargne nette qui deviennent très sensibles. D'un côté, les dépenses incontournables connaissent une progression supérieure à l'inflation. De l'autre côté, la Région dépend de recettes venant de l'État, souvent surestimées, et qui peuvent mettre en difficulté l'équilibre budgétaire de la collectivité. Ces éléments peuvent être l'occasion pour la Région de mener une réflexion sur les potentiels doublons liés aux compétences partagées et de revisiter l'ensemble des dispositifs qu'elle met en œuvre.

À l'échelle nationale, le CESER souhaite que l'État prenne enfin conscience des difficultés de financements des collectivités territoriales et en particulier des Régions. Il s'inscrit dans l'appel de Régions de France pour un « new deal ferroviaire », axe fondamental de la réussite de la transition écologique ainsi que pour une meilleure répartition de la fiscalité nationale.

À l'échelle régionale, le CESER suggère de transformer ces préoccupations conjoncturelles en réorientations structurelles et appelle de ses vœux des choix plus structurants visibles dès le rapport d'orientations budgétaires pour 2025.

CHAPITRE ÉCONOMIE

Bilan des aides économiques 2023

L'année 2023 constitue la première année de conduite des aides régionales au monde économique du SRDEII adopté en novembre 2022. De ce fait, cet exercice est un exercice de transition entre des dispositifs issus de la politique économique de la précédente mandature et les nouveaux CAP voulus moins nombreux pour plus de visibilité. Dans le détail :

- L'aide aux PME-PMI atteint 11,8 M€, en baisse de 22 % sur un an avec un relais progressif entre anciens et nouveaux dispositifs d'accompagnement.
- La politique liée aux structures collaboratives d'entreprises (clusters et pôles de compétitivité) augmente de 9 % avec notamment l'aide de deux structures supplémentaires.
- Les Plans France 2030 à l'initiative de l'État sont bien mobilisés en région avec des enveloppes de 3,2 M€ pour la phase régionalisée et de 158 M€ pour la phase nationale.
- L'accompagnement de l'économie sociale et solidaire demeure fort, essentiellement via le CAP Asso d'un montant total de 9 M€. Ce pan de l'économie locale bénéficiera prochainement d'un nouvel élan grâce à une nouvelle stratégie régionale dédiée attendue pour la fin de l'année 2024.
- Le tourisme demeure un secteur prioritaire pour la région qui a renouvelé sa stratégie en la matière au printemps 2023. L'aide apportée par le Conseil régional à ce secteur avoisine les 2 M€.
- L'agriculture est accompagnée via notamment 14 CAP Filières totalisant 9,77 M€. Le CESER encourage la Région à redéployer ses efforts sur sa politique agricole qui est d'une importance économique primaire et essentielle dans un contexte géopolitique tendu, notamment en Ukraine et à cause de certains accords commerciaux bilatéraux.

Le CESER souhaiterait, dans la poursuite de l'avis de 2023 sur le Bilan des aides économiques, disposer d'informations qualitatives détaillées à cinq niveaux sur ce bilan :

1. Les montants provenant de l'État, notamment en matière d'insertion ou de soutien de l'emploi ;
2. Sur chaque CAP, l'enveloppe initiale projetée et les crédits consommés ;
3. Sur chaque CAP, les sommes allouées par taille d'entreprise (TPE, PME, ETI, Grandes entreprises) ;
4. L'établissement d'un bilan global par grand volet sur le montant des subventions, des avances remboursables et des prêts ;
5. Les emplois maintenus, créés ou envisagés par action.

En sus, pour la bonne information sur la totalité des aides versées par les collectivités locales, le CESER apprécierait une amélioration du taux de retour des collectivités sollicitées. Enfin, le CESER demeure en attente du référentiel de suivi-évaluation des 50 mesures du SRDEII 2022-2030 sur lequel son assemblée consultative pourra utilement l'assister.

Contribution à la réflexion sur la stratégie régionale à l'Économie Sociale et Solidaire en Centre-Val de Loire

Le Conseil régional Centre-Val de Loire a entamé au printemps une phase de concertation pour l'élaboration de sa deuxième Stratégie Régionale à l'Économie Sociale et Solidaire. Dans ce cadre, le CESER a été saisi par le Président de l'Exécutif régional sur deux thématiques : la formation des professionnels présents dans les structures ESS, et la diffusion de l'esprit ESS dans l'écosystème régional. D'ores et déjà, l'ESS est un secteur majeur de notre économie avec près de 93 000 salariés présents au sein de 8 500 entreprises, représentant ainsi 10 % de l'emploi régional global.

Le CESER propose sept grandes actions pour atteindre les deux objectifs fixés :

- Renforcer l'appétence des jeunes pour l'ESS en promouvant les entreprises et les métiers du secteur dès le collège et lycée.
- Définir les besoins en personnels via la mobilisation du *GIP ALFA-ORFE* (Observatoire Régional de la relation Formation-Emploi) et d'un EDEC (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences) sectoriel.
- Proposer des formations diversifiées en créant des modules d'enseignements dédiés dans les formations supérieures existantes, en créant une Chaire universitaire en région, en améliorant l'attractivité des métiers, et en rendant plus accessibles les formations via du distanciel, des horaires décalés et des apprentissages en situation de travail et de bénévolat.
- Permettre aux structures ESS d'utiliser les Fonds européens en renforçant l'accompagnement technique et la trésorerie des structures candidates.
- Communiquer sur les modes d'entreprendre en ESS auprès des entrepreneurs, porteurs de projets et des collectivités en permettant à l'ESS d'être plus présente dans les instances économiques locales, via notamment l'établissement de feuilles de route dédiées, en communiquant sur les formes ESS de l'entrepreneuriat, en suivant l'évolution des « sociétés à mission », première marche vers l'ESS, et enfin en étudiant la création d'une nouvelle Maison Régionale de l'ESS.
- Construire une réponse au niveau régional en donnant plus de place à l'ESS, notamment via la CRESS, dans les instances de décisions de l'agence de développement économique régionale *Dév'Up*.
- Miser sur l'outil PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique), cluster local mêlant pouvoirs publics, entreprises privées et ESS, pour structurer l'offre ESS sur les territoires en accompagnant dès leur lancement, puis dans leur développement, ces structures collaboratives.

Le CESER souhaite démontrer par sa contribution la possibilité de mêler culture économique et esprit social et solidaire au sein des entreprises. Cette ambition pourrait ainsi aboutir à ne plus distinguer l'ESS des autres pans de l'économie régionale.

Contact Presse : Sandrine BERTRAND
Tél : 02 38 70 30 41 / 07.64.88.35.23
sandrine.bertrand@centrevalde Loire.fr